



# Bruges

Le 18 avril 2025  
**DEC-2025-53**  
PTO/Centre Juridique/KB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250418-DEC-2025-53-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 19/06/2025

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1<sup>er</sup> février 2024, portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric GIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bruges a sollicité la SARL UBISCAPE, représentée par Madame Laëtitia ARNOUD, sa gérante, dont le siège social est situé 39 Cours Victor Hugo à BORDEAUX (33000), pour l'organisation de 5 sessions d'escape game lors de l'évènement BRU'JEUX,

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** avec la SARL UBISCAPE (SIRET 843 437 864 00013), un contrat de prestations ayant pour objet l'organisation de 5 sessions d'escape game lors de l'évènement BRU'JEUX le 28 juin 2025,
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **707,00€ HT soit 848,40€ TTC (TVA 20%)**.

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,



*Frédéric GIRO*  
Frédéric GIRO